



## Litige avec une auto école

Par **Fabien DAVERDON**, le **18/03/2009** à **04:24**

Bonjour,

Suite à un retrait de permis de 6 mois parcequ'arrivé à 0 point, mon auto école à fait la demande de visite médicale hors délai ce qui m'a conduit à devoir repassé code ET conduite alors que la condamnation ne portait que sur le code de la route.

Je me vois donc obligé de repasser tous mes permis A et B. en plus du code par faute de l'auto école.

Est t il possible de revenir à la sanction première en prouvant que la responsabilité incombe à l'auto école ?

Que puis-je faire et auprès de qui puis-je faire valoir mes droits ?

merci par avance de toute aide à venir.

Par **razor2**, le **18/03/2009** à **08:19**

Vous étiez en probatoire ou pas?

Par **Fabien DAVERDON**, le **18/03/2009** à **11:36**

Non

(Pour plus de renseignement vous pouvez suivre la discution suivante :

<http://www.experatoo.com/obligations-administratives/question-droit-39070-1.htm>